

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3678

présenté par
M. Vidalies, M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Dans l'intérêt des salariés »,

les mots :

« Afin de permettre aux salariés d'avoir une vie sociale équilibrée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.